



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE  
GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## Communiqué de presse

---

Dans le cadre de la promotion de la culture d'intégrité, le Président de la République, **SEM Alassane OUATTARA**, a instauré deux prix d'excellence :

- Le prix d'excellence de la bonne gouvernance ;
- Le prix d'excellence de la lutte contre la corruption.

A cet effet, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (**MPBGLC**), conformément à la volonté du Chef de l'Etat d'instaurer une culture d'intégrité, lance un **appel à candidature** à l'attention de toutes les personnes physiques et morales du secteur public, privé ou de la société civile.

Le choix des récipiendaires se fera selon les critères suivants :

### 1. CRITERES D'ATTRIBUTION

- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent avoir entrepris une action susceptible d'exercer une influence significative, ou d'avoir sensiblement impacté le niveau de corruption dans le pays.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent se garder de toute forme de malversations telles que les détournements, la corruption et la concussion.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent faire preuve de civisme, d'intégrité et de bonne moralité.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent avoir entrepris une action particulièrement courageuse et exemplaire, et mériter de bénéficier d'une reconnaissance nationale.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent avoir agi pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence indépendamment de tout préjudice.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent contribuer à la diffusion d'une culture anticorruption ou de promotion de bonne gouvernance au sein de son organisation/Administration.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent favoriser ou susciter la participation active du citoyen et de la société civile dans la délivrance du service public.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent contribuer à la mise en place de mécanisme permettant aux citoyens et aux entreprises de dénoncer les situations d'abus ou de corruption dans le cadre de leurs opérations.



---

Abidjan-Plateau, Cité Administrative, Tour A 4e étage  
27 B.P . 274 Abidjan 27 / Tel : +225 27 20 23 94 30

E-mail : [infos@bonnegouvernance.gouv.ci](mailto:infos@bonnegouvernance.gouv.ci) / Site Web : [www.bonnegouvernance.gouv.ci](http://www.bonnegouvernance.gouv.ci)

- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent œuvrer à la simplification et à l'allègement des procédures administratives liées à la liberté d'entreprise en vue d'améliorer la visibilité des opérateurs économiques et réduire les tentations de corruption.
- La ou le(s) lauréat(e)(s) doivent respecter les exigences légales et réglementaires applicables au secteur d'activité.

## 2. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont reçus au cabinet du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, sis à la cité administrative au Plateau, Tour A 4<sup>ème</sup> Etage, du lundi au vendredi, à partir du 4 jusqu'au 12 juillet 2022, de 8h à 16h et télécharger le formulaire de candidature sur :

- ✚ FORMULAIRE PRIX D'EXCELLENCE DE LA BONNE GOUVERNANCE POUR LES PERSONNES PHYSIQUES ☎ <https://bit.ly/3uk06aC>
- ✚ FORMULAIRE PRIX D'EXCELLENCE DE LA BONNE GOUVERNANCE POUR LES PERSONNES MORALES ☎ <https://bit.ly/3OVZXIF>
- ✚ FORMULAIRE PRIX D'EXCELLENCE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION POUR LES PERSONNES PHYSIQUES ☎ <https://bit.ly/3l5mf1N>
- ✚ FORMULAIRE PRIX D'EXCELLENCE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION POUR LES PERSONNES MORALES ☎ <https://bit.ly/3y7M3Gp>

Un comité d'attribution est en charge de réceptionner les listes de candidats pour les différents prix d'excellence sur proposition de leurs ministères techniques, des entités/organisations qui les représentent, ou de toute autre personne physique ou morale.

## 3. ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats des Prix de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption seront annoncés en août 2022.



---

Abidjan-Plateau, Cité Administrative, Tour A 4<sup>e</sup> étage  
27 B.P . 274 Abidjan 27 / Tel : +225 27 20 23 94 30

E-mail : [infos@bonnegouvernance.gouv.ci](mailto:infos@bonnegouvernance.gouv.ci) / Site Web : [www.bonnegouvernance.gouv.ci](http://www.bonnegouvernance.gouv.ci)

